

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 59 / 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre

le 9 septembre à 8 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 28 août 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge,
CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël, ROUX
Delphine.

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge

**OBJET : Attribution du marché de travaux pour la mise en sécurité et l'aménagement
d'un local commercial en un lieu d'accueil touristique et l'aménagement communal aux
normes accessibilités.**

Le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié et envoyé le
04/06/2024.

La date et l'heure limite de réception des plis ont été fixées au 05/07/2024 à 12h.

Après une phase de négociation, la commission d'appel d'offre a examiné les différentes
offres. La consultation a fait l'objet de plusieurs lots.

Après analyse des différentes offres, il résulte que les lots sont attribués aux entreprises

Lot 1 – GO : **INT EXT pour un montant de 50 712.00 € HT**

Lot 2 – CHARPENTE : **CHABRAND pour un montant de 68 147.26 € HT**

Lot 3 – CLOISONS : **HM RENOVATION pour un montant de 8 866.00 € HT**

Lot 4 – MENUISERIES EXTERIEURES : **CHABRAND pour un montant de 19 042.70 €
HT**

Lot 5 – MENUISERIES INTERIEURES : **PRAT pour un montant de 20 309.00 € HT**

Lot 6 – PLOMBERIE-CHAUFFAGE : **TONDA/BARBESIER pour un montant de
6 340.00 € HT**

Lot 7 – ELECTRICITE : **ALBERT CHRISTOPHE pour un montant de 21 657.00 € HT**

Lot 8 – PEINTURE : **SPINELLI pour un montant de 8 000.00 € HT**

Lot 9 – CARRELAGE : **SPINELLI pour un montant de 1 720.00 € HT**

Le conseil municipal, l'exposé entendu

AUTORISE le Maire à signer les différents actes relatifs au marché public

Vote : Pour à l'Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire
Valérie GARCIN

